

COUR D'APPEL D'AGEN
Le premier président

- ORDONNANCE N° 126/2018 -

Nous, Philippe RUFFIER, premier président de la Cour d'Appel d'AGEN,

Vu l'article 3 du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice, modifié par les décrets n° 93-254 du 25 février 1993, n° 96-1091 du 13 décembre 1996, n° 2000-344 du 19 avril 2000 et n° 2008-484 du 22 mai 2008,

Vu les réquisitions de M. le procureur général en date du 19 décembre 2018,

Désignons Monsieur Arnaud BORDES en qualité de conciliateur de justice pour une première période d'un an à compter du 02 janvier 2019 sur le ressort du tribunal d'instance de Cahors,

Précisons que les procès verbaux de conciliation établis par Monsieur Arnaud BORDES devront être déposés au tribunal d'instance de Cahors.

Fait à Agen le 19 décembre 2018

Le premier président,

Philippe RUFFIER

